



**PV Du CSI Du 27/02/2018**  
**Session extraordinaire**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept du mois de février à 14h, s'est tenue une réunion extraordinaire du conseil scientifique de l'institut d'architecture et des sciences de la terre pour débattre des points de l'ordre du jour suivants :

**Ordre du jour :**

- 1- Promotion au grade de MAA
- 2- Demande d'inscription en cotutelle
- 3- Nouvelle inscription en doctorat LMD géologie (dérogation)
- 4- Nouvelle inscription en doctorat sciences
- 5- Demande de renouvellement de l'habilitation de l'IAST à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat sciences et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire
- 6- Divers

**Etaient présents :**

Dr. Kharchi O. Président  
Pr. Chabou M.C. Dir. de l'IAST  
Dr. Zighmi K. Chef de Dépt. Géologie  
Pr. Bellal T. Rep. Ens. – RM – Archi  
Mr. Bellouche M.A. Rep. Ens. – MA- S.T

Pr. Demdoum A. Rep. Ens. – RM - Sc.Terre  
Mr. Diafat A. Rep. Ens. – MA- Archi.  
Dr. Kebiche A. Rep. Ens. – RM - Sc.Terre  
Pr. Zeghlache H. Dir. Labo.

**Etaient Absents (justifiés):**

Dr. Bouadjadja-Samai A. S/D-PG  
Dr. Khaber L. S/D Pédagogie  
Mr. Rahmane A. Chef de Dépt Archi

Dr. Chougui A. Dir. Labo  
Dr. Madani S. Dir. Labo

Après lecture des points de l'ordre du jour par Monsieur le Président, les travaux de la séance ont commencé à 14H00.

### **1. Promotion au grade de MAA**

Pour le premier point, après constatation de la conformité du dossier de promotion au grade de MAA présenté par Mme KADA Houria, le CSI a émis un avis favorable.

### **2. Demande d'inscription en cotutelle**

Après lectures de la demande de Mme GUIRI IZZA Fatiha et la lettre d'accord du Co-encadreur de l'université de Poitiers et la présence de la convention cosignée par le recteur de l'UFAS1, le directeur du laboratoire LAM et le directeur de thèse, le CSI a émis un avis favorable à cette cotutelle.

### **3. Nouvelle inscription en doctorat LMD géologie (dérogation)**

Pour la demande d'inscription en doctorat LMD géologie présentée par Mme AOURARI Sahra et après constatation de la présence, dans le dossier de demande, de l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique N°59 daté du 24 janvier 2018 accordant un poste supplémentaire en doctorat LMD géo-ressources à l'UFAS1, le CSI a émis un avis favorable à son inscription.

### **4. Nouvelle inscription en doctorat sciences**

En ce qui concerne la demande d'inscription en doctorat sciences présentée par Monsieur BELALMI Khemissi, le CSI a constaté que la demande présentée concerne une inscription en doctorat sciences dans la filière des sciences de la terre (géologie), or l'institut d'architecture et des sciences de la terre n'est pas habilité à organiser et délivrer le doctorat sciences dans la filière en question.

### **5. Demande de renouvellement de l'habilitation de l'IAST à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat sciences et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire**

Le CSI a émis un avis favorable à la reconduction de la demande d'habilitation de l'IAST à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat sciences et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire dans la filière architecture.

### **6. Divers**

Dans les divers, a été soulevé la question de la possibilité offerte par le DGRSDT d'étudier de nouvelles demandes de laboratoires de recherche, le CSI est favorable à l'ouverture de nouveaux laboratoires de recherche dans les filières des sciences de la terre et de l'aménagement à l'IAST.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15H10.

Le Président du CSI